

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA MISSION DE REPÉRAGE

Pascale Chaumet

L'enquête réalisée en 2007 est basée sur des entretiens téléphoniques auprès de représentants des 22 conseils régionaux métropolitains, ainsi que sur une analyse documentaire¹.

UNE FORTE PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION TERRITORIALE DU SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant représente le plus gros budget du poste culture, bien souvent de l'ordre de 50 % et parfois plus selon les dispositifs pris en compte et les disciplines agrégées. Il n'est cependant pas forcément considéré comme prioritaire en tant que tel, et la politique menée en sa faveur s'inscrit souvent dans des objectifs plus larges, liés à des contextes régionaux ou à des politiques transversales. Ainsi, la plupart des politiques régionales répondent-elles à des préoccupations d'aménagement culturel du territoire, plutôt qu'à une approche sectorielle du spectacle vivant ou qu'à un soutien direct à la création. Ceci se manifeste par des mesures de rééquilibrage géographique, également par des mesures de rééquilibrage entre disciplines. Outil d'intervention culturelle mobile, facilement opérationnel, point d'appui pour le développement culturel, le spectacle vivant est reconnu pour son impact en termes d'emplois. Il permet une représentation de la culture aussi bien en zones rurales qu'urbaines et il est fréquemment utilisé pour revaloriser l'image d'une région ou favoriser son rayonnement.

RÉNOVER ET OPTIMISER L'INTERVENTION RÉGIONALE

Lors des entretiens, 18 régions sur 22 ont déclaré avoir accompli un travail important pour reconsidérer leurs politiques en faveur du spectacle vivant. Trois types de démarches sont identifiables : la première correspond à un renforcement, une amélioration ou une correction de dispositifs déjà en place ; la deuxième concerne la création de nouveaux dispositifs d'intervention, ainsi que la prise en compte de nouvelles nécessités ; enfin, la troisième se traduit par une transformation profonde des dispositifs et des procédures, ainsi que par la mise en place de nouveaux cadres d'intervention. Soulignons que la plupart des régions ont construit la rénovation de leurs modes d'intervention à partir de constats et selon des objectifs relativement similaires : prendre en compte toute la chaîne du spectacle vivant et toutes les disciplines ; rompre avec la politique de guichet ; optimiser, simplifier, mettre en cohérence et « critériser » les dispositifs ; rationaliser l'action par la mise en réseau et la structuration du territoire ; ou encore, mieux mettre en relation les artistes et le public à travers des résidences sur des territoires. Ces évolutions ont souvent été motivées par la situation de l'emploi culturel et le désengagement de

l'État. La crise des intermittents a en effet conduit les régions à consentir des efforts budgétaires particuliers ainsi qu'à mettre en place des mesures en faveur de la consolidation de l'emploi culturel ou de son observation. Toutefois, les régions ont conscience qu'elles ne peuvent résoudre seules ce problème, et souhaitent rester dans leur domaine de compétence (formation et aides indirectes à l'emploi).

Sur le plan budgétaire, ces évolutions se traduisent par une hausse régulière des budgets depuis 2004 dans presque toutes les régions. En 2007, la tendance générale est au ralentissement : une petite moitié seulement des régions poursuit l'augmentation budgétaire, les autres vont vers une stabilisation. Les collaborations menées avec d'autres directions régionales permettent, dans certains cas, d'agréger des crédits en provenance d'autres lignes budgétaires (ceci montre l'intérêt d'accéder à des données budgétaires consolidées, ce qui n'est pour l'instant guère possible).

DES DISPOSITIFS EN PRISE AVEC L'ÉVOLUTION DES PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

La comparaison des dispositifs entre régions est rendu difficile par la disparité des intitulés et la diversité des objectifs poursuivis. On observe néanmoins deux grandes tendances : l'une cherche à couvrir tout le champ d'intervention par un grand nombre de dispositifs et des procédures d'attribution complexes, l'autre concentre l'intervention autour d'un nombre restreint de dispositifs. On note par ailleurs que les politiques de résidences et de conventionnement se développent fortement. La plupart des régions, et notamment celles qui ont renouvelé leurs cadres ou règlements d'intervention, ont mené un travail conséquent sur la question des critères d'instruction qui sont souvent maintenant consultables en ligne. En matière d'évaluation, les régions reconnaissent le manque d'outils dont elles disposent, tout en soulignant la nécessité de ces démarches. Cependant, dans bien des cas, les critères d'instruction des dossiers et d'évaluation sont confondus, et l'évaluation est conduite au moment de l'instruction d'une nouvelle demande de subvention, à partir des bilans opérationnels et financiers fournis par les bénéficiaires. D'autres indicateurs sont toutefois recherchés *a posteriori* : partenariats professionnels noués, pertinence artistique, réalité de la diffusion en région, travail auprès des publics.

En ce qui concerne la mutualisation, le degré d'avancement de la réflexion est très différent d'une région à l'autre. C'est principalement par le biais des aides à l'emploi que la mutualisation se concrétise. Les groupements d'employeurs sont

fréquemment cités, soit comme une réalité déjà effective, soit comme une injonction forte auprès des acteurs concernés. La mutualisation de lieux et de matériel est en revanche très peu citée. Les réseaux, quant à eux, sont rarement soutenus en tant que tels mais certains dispositifs sont typiquement des incitations à la mise en réseau. Il arrive même que la région l'impose aux acteurs, tout particulièrement dans le cadre des politiques territoriales. Les agences et les pôles ressources jouent un rôle particulièrement important dans cette mise en réseaux qui fait le plus souvent partie de leurs missions. La question de l'expertise, le rôle des agences régionales, l'organisation des services internes ainsi que l'observation culturelle sont traités dans le chapitre consacré aux modalités de mise en œuvre de l'action régionale.

DES POLITIQUES PARTENARIALES ENTRE COLLECTIVITÉS PLUS OU MOINS DÉVELOPPÉES

Le degré de structuration des partenariats entre collectivités est très variable d'une région à l'autre. L'axe le plus complexe semble être le développement culturel des territoires (investissements et projets). La région joue un rôle incitateur, particulièrement auprès des pays qui, selon la plupart de nos interlocuteurs, se révèlent être une bonne échelle pour relayer la diffusion de la politique régionale. Les régions qui s'engagent fortement sur la mobilisation de cet échelon ont souvent mis en place des méthodes *ad hoc* très créatives sur le plan des procédures et des modes d'administration. La présence de volets culturels dans les contrats de pays est toutefois loin d'être systématique.

La question des festivals est également un thème sensible : presque toutes les régions subissent une inflation de l'offre (et des demandes de subventions) sur leur territoire. Cette situation a conduit de nombreuses régions à mettre en place une politique de régulation, voire à ce désengager de ce secteur. Mais l'enquête montre également que les festivals constituent souvent le seul outil de développement culturel opérationnel sur certains territoires, et que des projets pérennes émergent parfois de la dynamique qu'ils ont créée. Ils sont alors reconnus comme des outils de structuration et de renforcement des partenariats entre collectivités, ce qui explique que certaines régions continuent à soutenir l'émergence de nouvelles manifestations.

Pascale Chaumet
Chargée de mission auprès de l'OPC

NOTES

1 – La synthèse complète de cette enquête est en ligne sur le site www.observatoire-culture.net